



Un paiement en 1 ou 2 fois sous 90 jrs est il un crédit

Par **ricci13**, le **27/05/2011** à **08:46**

Bonjour,

Voici mon probleme, je me suis rendu dans une banque afin d'ouvrir un compte et cette banque me dit que je suis fiche au FICP. Je suis étonné remu ciel et terre et on me dit que c est cofidis qui m'a fiché pour un achat sur un site internet avec un paiement en 2 fois sous 90 jours pour un objet acheté en octobre 2006 , cofidis m'a alors fiché le 1 mai 2008. Déjà autant de temps pour me fiché est ce normal ils ont dit qu'ils ont déclaré le terme du credit en février 2008 et donc m'ont fiché. Mais le plus j ai demandé tous les contrats etc en fait c est un objet qui a ete acheté chez mistergooddeal en Octobre mais devait etre payé en 2 fois , ils m ont fait donc un credit en 2 fois avec 3 euros de frais pour une somme de 195 euros: donc je me vois fiché pour un soit disant pseudo crédit pour 195 euros. Quelqu un peut il me dire si cela est possible d'atre fiche apres tant de temps , si un soit disant credit en 1 ou 2 fois sous 90 jours est considéré comme un pret et donc au resultat ont ils droit de me fiché ou est ce abusif. Merci de votre réponse rapide pour pouvoir leur faire ma lettre en AR

Par **amajuris**, le **27/05/2011** à **09:52**

bjr,

en fait vous n'avez pas remboursé les 195 € que vous deviez à cofidis ?

le remboursement d'un crédit à la consommation se prescrit par 2 ans.

donc votre dette est en principe prescrite.

le fichage au FICP pour un incident de paiement dure 5 ans.

cdt

Par ricci13, le 27/05/2011 à 10:05

Merci pour votre reponse, mais voila ce qui s est passé, apparemment j'aurai acheté un produit chez mistergooddeal pour un montant de 195 euros ils m ont alors proposé un credit ne devant pas exeder 90 jours et je devais renvoyer l'imprimé de crédit sous 45 jours si cela n'a pas été fait je devais alors régler l'objet en une ou deux fois. Apres verification et date sur l'échéancier que j'ai demandé à cofidis cela correspond bien à cela c'est à dire l'achat a été fait le 10 octobre 2006 je n'ai pas renvoyé le contrat de pret donc le 26 novembre ils ont essayé de debiter ma carte bancaire de 198 euros qui a été refusé par ma banque suite vol de ma carte. Donc si le credit ne devait pas depaser 90 jours ils auraient du alors me mettre au FICP apres ces 90 jours non? pourquoi attendre plus d'une année puisqu'ils m ont fiché le 1 mai 2008 (1er mai fete du travail?). Du moment que je n'ai pas renvoyé le dossier je n'ai pas contracté de pret? de plus sur les relevés qu'ils m'ont envoyé il est écrit tous les mois de Novembre 2006 jusqu'au 1 er mai 2009 le montant de la somme due! Mais comment peuvent ils prolonger un échéancier de Novembre 2006 à Mai 2008 alors que dans le contrat du credit qui m ont adressé mais non signé par mois il est écrit formellement que ce credit ne doit pas exceder 90 jours! Merci de votre réponse j'espere que j'ai été clair dans mes propos